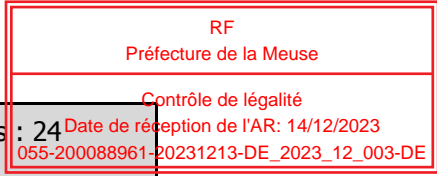


Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 13 décembre 2023

Délibération n°DE_2023_12_003

Nombre de délégués : 24	Date de réception de l'AR: 14/12/2023
Quorum : 13	055-200088961-20231213-DE_2023_12_003-DE
Votants : 16 dont 1 suppléant	



L'an deux mille vingt-trois et le treize décembre, à 17 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 06 décembre 2023, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Michael HIRAT, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christophe CAPUT, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Christophe CAPUT est désigné secrétaire de séance.

7.5 - Subvention d'ingénierie Leader du GAL du Pays de Verdun

Monsieur Julien DIDRY, Président, expose ce qui suit :

"Dans le cadre de la validation budgétaire pour l'année 2023, et selon les termes de la convention relative à la mise en œuvre de LEADER dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 en cours de signature et notamment en lien avec l'annexe 4 « plan financier » une enveloppe est consacrée à l'animation, gestion et évaluation du Groupe d'Action Locale, pour la période 2023-2027 soit 25% de l'enveloppe globale.

Le personnel chargé de l'animation du programme relève de la responsabilité administrative et financière du PETR du Pays de Verdun.

La présente demande porte sur la période du 01/04/2023 au 31/12/2023.

Le dispositif Leader permet un accompagnement financier de la collectivité pour les salaires des agents et les frais de déplacements et de formations selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
1 ETP Lorraine CAILLAS Animatrice Leader (9 mois)	32 560.00 €	LEADER (43 %)	14 000.00 €
		Pays de Verdun (57 %)	18 560.00 €
TOTAL	32 560.00 €	TOTAL	32 560.00 €

Pour permettre cet accompagnement de l'ingénierie Leader du PETR, il vous est demandé de valider le plan de financement ci-dessus, d'engager la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées, d'autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du projet."

Entendu l'exposée qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

VALIDE le plan de financement ci-dessus,

ENGAGE la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,

AUTORISE le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du projet.

Le Président,

Julien DIDRY



Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.